

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU MARDI 26 MAI 2015

Présents : M. CHERBLAND Henri, M. THOUIN Daniel, M. CLAUSTRE Pierre, Mme GIRARD Céline,
Mme LOCQUET Pascale, M. REBOUX Alain, M. L'HOSPITAL Michel, M. MARCHARD Raphaël,
M. LAGRANGE David, Mme TARDY Laëtitia, M. ROSSEEUW Dali.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme GIRARD Céline

Approbation du compte rendu de la dernière réunion du Conseil en date du 9 avril à la majorité (9 pour – 1 contre - 1 abstention).

Remarque sur le manque d'une information. Le compte rendu est donc complété ainsi :

" M. VALLET a présenté à l'assemblée les différents budgets et une prospective sur les années à venir (2015-2020). Le document fourni est consultable en mairie sur simple demande. La prestation demandée a été payée par la mairie."

1- Temps d'activités périscolaires : Projet Educatif Territorial

Le Maire informe qu'un DDT avec accueil déclaré et un projet pédagogique a été élaboré pour pouvoir continuer à effectuer les activités périscolaires le vendredi après-midi. Il va être transmis à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Les membres approuvent à l'unanimité le PEDT.

2- SIEL : adhésion au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme

Le Maire informe que l'Etat (DDT) ne va plus instruire les documents d'urbanisme (permis, CU, ...) des communes ayant un document d'urbanisme (carte communale, PLU, POS) à partir du 1^{er} juillet 2015. Le SIEL propose un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme, il a fait une étude 900 permis serait à instruire (3 personnes à recruter) la 1^{ère} année. Le coût pour un permis sera de 128 € pour la commune. Les membres à la majorité (10 pour -1 abstention) approuvent l'adhésion à ce service.

3- CCVAI : convention de mise à disposition des défibrillateurs

Le Maire informe que 3 défibrillateurs ont été commandés par la CCVAI pour notre commune. CCVAI achète et reste propriétaire, une convention doit être signée pour mise à disposition et donne lecture de celle-ci.

- 2 défibrillateurs intérieurs (camping et foot) 1 320 € restant à charge 778 €.

- 1 défibrillateur extérieur (mairie-tennis) 1 771 € restant à charge 1 229 €.

Il précise que les associations sportives foot et tennis paieront une participation de moitié pour chaque défibrillateur concerné. Le conseil approuve à l'unanimité.

4- Questions diverses.

Le Maire annonce que lors du prochain conseil municipal, la vente de certains biens sera à l'ordre du jour.

Vu par Nous, Maire de la Commune de POMMIERS, pour être affiché le 2 juin 2015 à la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Le Maire
M. CHERBLAND Henri